

Apatrides en Afghanistan

Maira Koppers

Un groupe de personnes de l'est de l'Afghanistan, connu par les autorités et par d'autres acteurs de la région sous le nom de Bangriwala ou Vangawala, a signalé récemment avoir été réinstallés sous la contrainte car il ne détenait pas de documents d'identité. Ces personnes, qui vivent un style de vie nomade et se déplacent en fonction des opportunités économiques ou commerciales, sont généralement considérées comme culturellement différentes du reste de la société car, souvent, ce sont les femmes qui vont chercher du travail ou mendier tandis que les hommes restent au domicile. Selon les rapports, le grand nombre de femmes qui faisaient la quête dans les bazars de Jalalabad et de Kandahar dérangeait les citoyens locaux. Finalement, il a été résolu que les supposés Bangriwala n'étaient pas des Afghans et qu'ils devaient être déplacés vers un emplacement inconnu, probablement le Pakistan voisin.

La constitution afghane prévoit que tous les citoyens soient traités de manière égale, sans discrimination. La loi sur la citoyenneté, votée en 2000, garantit que toute personne vivant dans le pays depuis plus de cinq ans, âgée de plus de 18 ans et n'ayant commis aucun crime, a le droit de solliciter la citoyenneté. En outre, elle affirme expressément que les enfants nés sur le sol Afghan de parents dont le statut de citoyenneté est incertain ont le droit de demander la nationalité afghane.

Le problème vient du processus de demande de tazkera, le document qui prouve la citoyenneté afghane et permet accéder à l'éducation, aux services de santé, à une

représentation juridique, etc. Un aîné local, qui doit être enregistré comme représentant officiel de la communauté à laquelle le demandeur prétend appartenir, doit vérifier que ce demandeur fait bien partie de la communauté ou qu'il est le fils ou la fille d'un membre de la communauté qui détient déjà un tazkera et qui est enregistré. Dans la pratique, les Bangriwala (et les autres populations nomades) rencontre deux types de problèmes. Premièrement, la plupart de leurs aînés locaux ne sont pas officiellement enregistrés, si bien qu'ils ne sont pas en mesure de valider les tazkeras. Deuxièmement, la plupart des Bangriwala n'ont jamais été enregistrés dans les archives nationales, si bien qu'il n'existe aucune trace administrative de leur existence et qu'il est donc plus difficile pour leurs descendants de s'enregistrer.

Et sans la tazkera, les personnes jugées dérangeantes par les autorités peuvent être réinstallées ou expulsées du pays. Nos chercheurs ont entendu dire plusieurs fois qu'un grand groupe de Bangriwala avait été expulsé environ un mois auparavant: encore une autre cause de déplacement en Afghanistan à laquelle il convient d'apporter une solution juste et durable.

Maira Koppers maira.koppers88@googlemail.com est consultante indépendante pour The Liaison Office (Afghanistan). www.tloafghanistan.org

Voir les articles sur l'apatridie dans ce numéro et dans le numéro spécial de RMF, 32: www.fmreview.org/fr/apatridie